

Dès le 28 février 2020, en fin d'après-midi, la centrale de la POL modifie son fonctionnement. Désormais, toutes les demandes d'intervention doivent aboutir au 117.



La population du district de l'Ouest lausannois et les partenaires de la Police Ouest lausannoise (POL) sont invités à contacter le 117 pour les demandes d'intervention.

Dès le 28 février 2020, en fin d'après-midi, la centrale de la POL modifie son fonctionnement. Désormais, toutes les demandes d'intervention doivent aboutir au 117. Seules les demandes administratives seront traitées au numéro général de la POL (021 622 8000).

Un message vocal invitera les appelants à raccrocher et à composer le 117 pour toutes les demandes d'intervention. Les patrouilles de la POL seront engagées, sur le district de l'Ouest lausannois, par la centrale d'engagement et des transmissions (CET) de la Police cantonale. Les citoyens contactant le numéro général de la POL pour des demandes administratives seront invités à rester en ligne.

Dans le cadre du projet Regio, le fonctionnement de la centrale de la POL a été repensé dans le but de réaliser des synergies dans la mobilisation des patrouilles. Ainsi, durant une phase test d'une année, la POL s'appuiera sur la centrale d'engagement et des transmissions de la Police cantonale qui engagera la patrouille la plus proche du lieu d'intervention, sur le district de l'Ouest lausannois.

Le numéro général (021 622 8000) reste atteignable pour contacter les différents services de la POL.

